



A36-WP/318  
EC/39  
24/9/07

**ASSEMBLÉE — 36<sup>e</sup> SESSION**  
**COMMISSION ÉCONOMIQUE**

**PROJET DE TEXTE POUR LA PARTIE « GÉNÉRALITÉS »**  
**ET LES POINTS 7, 8, ET 39 DE L'ORDRE DU JOUR**

L'élément ci-joint sur la section « Généralités » et les points 7, 8, et 39 de l'ordre du jour sont présentés à la Commission économique pour examen.

## RAPPORT DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE À L'ASSEMBLÉE

### Généralités

1. La Commission économique a tenu ... séances entre le 24 et le 27 septembre 2007.
2. M. R.K. Singh (Inde) a été élu Président de la Commission lors de la quatrième séance plénière de l'Assemblée. À sa première séance, la Commission a élu M. C.D. Martinez (Venezuela) Premier Vice-Président et M<sup>me</sup> C. Kapwepwe (Zambie) Seconde Vice-Présidente.
3. Les représentants de ... États contractants et de ... délégations ayant qualité d'observateur ont assisté à une ou plusieurs séances de la Commission.
4. La Secrétaire de la Commission était M<sup>me</sup> F. Odutola, Directrice du transport aérien. Le Sous-Secrétaire était M. J. Begin, Directeur adjoint du transport aérien. Les Secrétaires adjoints étaient M. O. Magnusson, M. O. Nazarov, M<sup>me</sup> G. Resiak, M. M. Siciliano, M. J. Thaker et M. Y.-Z. Wang, tandis que M. R. Abeyratne était Chargé de liaison.

### Ordre du jour et organisation des travaux

5. La Commission a étudié les points 7, 8, 39, 40, 41, 42, 43 et 44 de l'ordre du jour, qui lui avaient été renvoyés par la Plénière.
  - Point 7 : Rapports annuels du Conseil à l'Assemblée pour 2004, 2005 et 2006
  - Point 8 : Budget-Programme pour 2008, 2009 et 2010
  - Point 39 : Facilitation
  - Point 40 : Réglementation de la fourniture des services de transport aérien international
  - Point 41 : Réglementation et organisation des services d'aéroport et de navigation aérienne
  - Point 42 : Autres questions de transport aérien
  - Point 43 : Exposé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI dans le domaine du transport aérien
  - Point 44 : Résolutions de l'Assemblée à intégrer ou à déclarer comme n'étant plus en vigueur
6. La documentation examinée par la Commission est présentée, par point de l'ordre du jour, dans l'appendice au présent rapport. La Commission a effectué tous ses travaux en séance plénière. La suite donnée par la Commission à chacun des points fait l'objet d'un compte rendu distinct dans les paragraphes qui suivent.

---

**Point 7 : Rapports annuels du Conseil à l'Assemblée pour 2004, 2005 et 2006**

7.1 À sa première séance, la Commission économique examine les Rapports annuels du Conseil pour 2004, 2005 et 2006, ainsi que le Rapport supplémentaire portant sur les six premiers mois de 2007, qui lui ont été renvoyés par la Plénière pour examen des parties qui relèvent de son domaine de compétence.

7.2 La Commission note que les chapitres pertinents du Rapport annuel sont les Chapitres 1 et 2, qui présentent les activités de l'OACI et les faits saillants pour chaque année, le Chapitre 3 qui traite des principales tendances et faits nouveaux à l'OACI dans le domaine du transport aérien. Le Chapitre 4, qui résume les projets qui ont reçu une attention spéciale durant chaque année sont également pertinents.

7.3 La Commission note par ailleurs que les travaux de l'OACI dans le domaine du transport aérien comprennent les travaux en cours sur l'économie du transport aérien, le financement collectif, les statistiques, la prévision et la facilitation en plus des travaux sur la sûreté de l'aviation, la protection de l'environnement et la fourniture de l'appui à la Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation (IFFAS) qui sont examinés par le Comité exécutif.

---

**Point 8 : Budget-Programme pour 2008, 2009 et 2010**

8.1 À sa première séance, la Commission économique examine le Budget-Programme pour la période 2008 à 2010 que la Plénière lui a renvoyé pour examen en ce qui concerne les parties qui présentent un intérêt pour elle ou qui la concernent.

8.2 La Commission note que le budget est un budget axé sur les résultats. Les points suivants présentaient un intérêt particulier pour les travaux de la Commission : les Objectifs stratégiques B.2 — Meilleure conformité avec les normes de facilitation concernant la traversée de frontières, notamment celles qui concernent les documents de voyage lisibles à la machine, D.4 — Libéralisation de la réglementation de transport aérien et efficacité de la gestion de l'infrastructure, et C.1, qui demande que les effets environnementaux de l'aviation soient bien identifiés, suffisamment quantifiés et que des mesures appropriées soient élaborées à l'égard de ces effets.

8.3 En ce qui concerne l'Objectif B.2, la Commission note que le niveau d'activités augmente à mesure que la technologie est employée pour améliorer l'authenticité des documents de voyage et automatiser leur traitement ainsi que le fardeau que cela entraîne sur les ressources du Secrétariat pour la mise en œuvre de cette objectif à la lumière des contraintes de financement du budget du Programme ordinaire.

8.4 La Commission note également qu'il y a des contraintes de ressources liées à la mise en œuvre de l'Objectif D.4 et de l'Objectif C, *Protection de l'environnement — Limiter au minimum l'incidence néfaste de l'aviation civile mondiale sur l'environnement*, ce qui oblige le Secrétariat à continuer de demander des contributions, y compris des contributions en nature aux États membres comme mesure intérimaire pour acquérir les ressources nécessaires durant le prochain triennat.

### **Point 39 : Facilitation**

39.1 À sa première séance, la Commission examine les faits nouveaux intervenus dans le Programme de facilitation depuis la dernière Assemblée sur la base de deux rapports du Conseil : le premier sur la protection de la sécurité et de l'intégrité des passeports (WP/18) et le second sur la prévention de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (WP/19). En outre, trois notes sont présentées par des États : WP/145 (Révision 1), 168 et 213.

39.2 Pour faciliter les travaux, les notes de travail sont examinées selon les rubriques suivantes : Protection de la sécurité et de l'intégrité des passeports et autres documents de voyage ; Prévention de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ; et Manuel de facilitation.

#### **Protection de la sécurité et de l'intégrité des passeports**

39.3 La Commission examine trois notes de travail relatives à la protection de la sécurité et de l'intégrité des passeports et autres documents de voyage. L'Assemblée écoute un rapport verbal décrivant les travaux accomplis par l'Organisation depuis la dernière session de l'Assemblée.

39.4 Dans la note WP/18, le Conseil rend compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Résolution A35-18, Appendice D, Section III, *Coopération internationale en matière de protection de la sécurité et de l'intégrité des passeports*, qui sont décrits dans les paragraphes 39.5 à 39.10.

39.5 L'Amendement n° 19 de l'Annexe 9 adopté en mars 2005, comprend, notamment des normes qui exigent que les États contractants ne délivrent que des passeports lisibles à la machine (PLM) au 1<sup>er</sup> avril 2010.

39.6 En septembre 2006, la sixième édition du Doc 9303, 1<sup>re</sup> Partie — *Passeports lisibles à la machine* a été publiée et son Volume 2 donne des spécifications des normes des passeports électroniques à utiliser dans le monde entier.

39.7 Considéré comme l'un des quatre piliers essentiels pour la délivrance des passeports électroniques, un projet d'infrastructure à clés publiques (ICP) spécialement élaboré a été spécifié afin de protéger de la contrefaçon ou d'une modification non autorisée les données signées qui y sont contenues. En mai 2005, le Conseil a confirmé l'élaboration d'un répertoire de clés publiques (RCP) qui distribuerait les clés publiques des passeports électroniques. Un Protocole d'accord pour la participation au RCP a été approuvé par le Conseil et est entré en vigueur en mars 2007. Le bureau sécurisé du RCP a été ouvert au siège de l'OACI en mars 2007.

39.8 Pour aider les États qui n'ont pas encore commencé à délivrer des PLM, l'OACI a mis sur pied un projet de la Mise en œuvre universelle des documents de voyage lisibles à machine (UIMRTD), dont l'objectif est d'assurer la mise en œuvre universelle avant la date limite d'avril 2010. En 2005 et 2006, une assistante a été accordée à 12 États, et 10 missions par an sont prévues durant le triennat 2008-2010.

39.9 Dans le cadre du projet UIMRTD, le Secrétariat a également organisé plusieurs activités éducatives et promotionnelles, y compris deux symposiums mondiaux sur les DVLM et la biométrie, avec

participation d'exposants. Un troisième symposium se tiendra du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2007. L'OACI a également co-organisé plusieurs conférences, séminaires et ateliers régionaux dans ce domaine au cours des trois dernières années.

39.10 Enfin, le Secrétariat a établi un site web spécialisé et publie un magazine spécialisé deux fois par an pour faire la promotion et éduquer les États sur les questions relatives aux documents de voyage lisibles à la machine.

39.11 La Commission invite le Conseil et les États membres à poursuivre leurs travaux de protection de la sécurité et de l'intégrité des passeports, à titre de priorité.

39.12 La note WP/213, présentée par la Colombie reconnaît qu'il est nécessaire d'élaborer une série d'éléments didactiques normalisés pour le personnel chargé des lecteurs de documents de voyage lisibles à la machine (DVLM), compte tenu des dispositions prévues par l'OACI en ce qui concerne la délivrance des passeports lisibles à la machine à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 par tous les États contractants.

39.13 Afin de mettre en œuvre ce projet, la délivrance de mallettes de formation dans ce domaine en utilisant la méthodologie normalisée TRAINAIR de l'OACI est proposée.

39.14 La Commission appuie la proposition et demande au Conseil de charger le Secrétariat de préparer un plan pour l'élaboration de mallettes pédagogiques sur les questions relatives aux DVLM selon la méthodologie TRAINAIR.

39.15 La note WP/168 (Note d'information), présentée par la Chine, rend compte des résultats et de l'expérience de la Chine en matière de délivrance des passeports lisibles à la machine (PLM) et des perspectives des passeports électroniques en Chine.

#### **Prévention de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes**

39.16 Dans la note WP/19, le Conseil rend compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Résolution A35-19, *Prévention de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes*.

39.17 La Commission est saisie d'un rapport verbal, présenté par le Secrétariat, sur les progrès accomplis récemment par le Programme mondial sur les espèces envahissantes (GISP) pour rédiger des éléments indicatifs concernant la prévention de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (IAS), sur la base des renseignements sur les « meilleures pratiques » reçues des États en réponse à la lettre que l'OACI a diffusée en janvier 2005.

39.18 La Commission convient de soumettre à l'adoption de la Plénière la Résolution 39/1, pour annuler et remplacer la Résolution A35-19.

---

**Résolution 39/1 : Prévention de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes**

*L'Assemblée,*

*Considérant* que la communauté mondiale reconnaît de plus en plus la menace que les espèces exotiques envahissantes posent pour la diversité biologique,

*Considérant* que le transport international, et notamment le transport aérien civil, constitue une voie potentielle d'introduction d'espèces exotiques envahissantes,

*Considérant* que la Convention sur la diversité biologique, le Programme mondial sur les espèces envahissantes et d'autres organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales travaillent actuellement aux moyens d'évaluer et de gérer efficacement les espèces exotiques qui menacent des écosystèmes, habitats et espèces,

1. *Prie instamment* tous les États contractants de s'appuyer mutuellement dans les efforts déployés pour réduire le risque d'introduction, par le transport aérien civil, d'espèces exotiques potentiellement envahissantes dans des zones situées en dehors de leur aire naturelle ;
2. *Demande* au Conseil de l'OACI de continuer à travailler avec les organisations appropriées à ce sujet ;
3. *Déclare* que la présente résolution annule et remplace la Résolution A35-19.

**Manuel de facilitation**

39.19 La Commission examine la note WP/145, Révision 1, présentée par la Commission latino-américaine de l'aviation civile (CLAC), qui rend compte d'une nouvelle modalité de travail conjointe utilisée au sein de la CLAC pour coordonner les questions de facilitation et de sûreté (FAL/AVSEC). La note demande la publication d'un manuel de facilitation qui serait un outil essentiel d'application dans chaque domaine lié à la facilitation du transport aérien.

39.20 La Commission est informée qu'un manuel de facilitation est en cours d'élaboration et devrait être achevé d'ici la fin de 2008.

-----